



CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
CENTRE-VAL DE LOIRE

# DIRECTIVE NITRATES

## L'ESSENTIEL DE LA RÉGLEMENTATION EN CENTRE-VAL DE LOIRE



**Comment gérer mes apports du  
prévisionnel au réalisé ?**

Mai 2024

# Comment gérer mes apports du prévisionnel au réalisé ?

## Calculer une dose d'azote conforme

Deux options s'offrent à vous:

- utiliser un outil labellisé Prév'N garantissant la conformité du calcul aux recommandations du COMIFER.
- faire le calcul selon les paramètres précisés dans le référentiel régional nitrates ([lien vers arrêté GREN](#))

### RAPPEL: calcul de l'objectif de rendement

Base: rendements des 5 dernières campagnes. Retirer les 2 valeurs extrêmes et prendre la moyenne des 3 valeurs restantes.

En l'absence d'1 année sur les 5 dernières, la remplacer par l'année N-6.

En l'absence de plus d'une année sur les 5 dernières, prendre la référence départementale ou régionale ([lien vers tableaux arrêté GREN](#))

### NOUVEAUTE 2024: Reliquats Sortie Hiver (RSH)

Définition d'une profondeur de prélèvement minimale et d'un nombre d'horizons minimum par type de sol (voir annexe ci-après)

**Le PPF respecte les périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés, les modalités de fractionnement, et les conditions d'épandage ([lien vers fiche « quand et comment épandre mes fertilisants »](#))**

## Modalités de fractionnement (PPF et cahier d'enregistrement)

Culture	Apport N minéral cumulé maximum
Colza	60 kg N/ha au 15/02 ou 80 kg N/ha au 15/02 si dose prévisionnelle >100 kg N/ha avec PPF établi avant le 1 <sup>er</sup> apport
Autre culture semée en été ou automne	50 kg N/ha au 15/02
Maïs et sorgho	60 kg N/ha au 30/04

Culture	Dose N minéral autorisé en un seul apport
Maïs, orge brassicole, colza n'ayant rien reçu avant le 15/02, pomme de terre	120 kg N/ha
Autres cultures (sauf betteraves: pas de plafond)	100 kg N/ha

**NOUVEAUTE 2024: Pour les blés améliorants et les blés durs, au moins 40 kg N/ha sont à mettre en réserve pour la fin montaison (sauf si la dose calculée est inférieure à 140 kg N/ha)**

## Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)

Le PPF est établi pour toutes les parcelles en zone vulnérable (recevant ou non des fertilisants).

### Contenu :

- Identification et surface de l'ilot cultural
- Culture pratiquée et période d'implantation envisagée
- Type de sol
- La date d'ouverture du bilan (généralement: date du reliquat sortie hiver)
- L'objectif de rendement (voir ci-contre)
- % de légumineuses pour les associations graminées/légumineuses
- Apports par irrigation envisagés et la teneur en nitrates de l'eau
- Résultats d'analyses (reliquats azotés sortie hiver, teneur en nitrates eau d'irrigation,...) -> lien vers fiche « quelles analyses je dois réaliser »
- Quantité d'azote efficace et total à apporter après ouverture du bilan
- détail du calcul de la dose prévisionnelle d'azote (hors Couvert d'Interculture Non Exportée CINE, cultures principales recevant moins de 50 kg N total /ha.)
- Fractionnement prévu de cette dose totale

### Échéance :

A l'ouverture du bilan, et au plus tard avant le premier apport d'azote réalisé en sortie d'hiver, ou avant le second apport réalisé en sortie d'hiver en cas de fractionnement des doses au printemps.

Le PPF doit être conservé durant 5 ans sur l'exploitation et tenu à disposition de l'administration lors des contrôles.

## Votre Chambre d'agriculture vous recommande:

**MesParcelles** : Outil web pour réaliser votre plan prévisionnel de fumure (label Prév'N) en conformité avec la réglementation

**Reliquats sortie hiver avec interprétation azofert (label Prév'N)** - outil de raisonnement dynamique intégrant les données météo locales et les caractéristiques précises de vos parcelles.

## Cahier d'enregistrement (CE)

Comme le PPF, le CE est établi pour toutes les parcelles en zone vulnérable (recevant ou non des fertilisants).

### Contenu :

- Identification et surface de l'ilot cultural
- Type de sol
- Interculture précédent la culture principale:
- Modalités de gestion des résidus de récolte, des repousses, et du Couvert d'Interculture Exporté (CIE) ou Non exporté (CINE): espèces, date d'implantation et de destruction (si CINE) ou de récolte, fauche ou pâturage (si CIE)
- Date du dernier travail superficiel précédent l'installation des repousses de colza en interculture courte après colza.
- Date de labour en situation de labour précoce en sol argileux, en cas d'adaptation de la couverture du sol en interculture longue,
- **Apports de fertilisants azotés réalisés:** dates, superficie, nature, teneur en azote et quantité totale d'azote contenu dans l'apport.
- En cas de stockage ou compostage au champ de certains effluents d'élevage, la date de dépôt du tas et la date de reprise pour épandage.

### Culture principale:

- Culture pratiquée et date d'implantation
- Rendement réalisé et date de récolte ou fauche pour les prairies
- Apports de fertilisants azotés réalisés: dates, superficie, nature, teneur en azote et quantité totale d'azote contenu dans l'apport.

### Élevage

- Les éléments de description du cheptel doivent être fournis afin d'estimer la quantité d'azote épandu produits par les animaux

## Votre Chambre d'agriculture vous recommande:

**MesParcelles** : Outil web pour réaliser votre cahier d'enregistrement en conformité avec la réglementation

**Mes Sat'images** : outil de pilotage en végétation sur colzas, blés

Le cahier d'enregistrement respecte les périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés, les modalités de fractionnement (page PPF), et les conditions d'épandage ([lien vers fiche « quand et comment épandre mes fertilisants »](#))

## Justifier tout dépassement de la dose prévisionnelle d'azote

Il est recommandé d'ajuster la dose totale prévisionnelle par un outil de pilotage en cours de culture (conserver les justificatifs).

Attention: une majoration de la dose d'azote pour compenser les pertes par volatilisation de l'ammoniac n'est plus permise. Optez pour les pratiques limitant ces risques : incorporation rapide des engrais, conditions climatiques optimales, utilisation de formes moins émissives,...

Le CE sert aussi à expliquer tout accident cultural intervenu postérieurement au calcul de la dose prévisionnelle (nature, date,...).

**NOUVEAUTE 2024** : Cas d'une conduite en techniques culturales simplifiées: Indiquer l'absence de labour pour la campagne en cours et les deux précédentes

**NOUVEAUTE 2024** : Cas d'une conduite en semis direct sous couvert : Indiquer la réalisation de cette pratique pour la campagne en cours.

### Échéance:

Le CE doit être tenu à jour. Il est actualisé après chaque épandage. Il couvre la période entre la récolte d'une culture principale et la récolte de la culture principale suivante.

Le CE doit être conservé durant 5 ans sur l'exploitation et tenu à disposition de l'administration lors des contrôles.



## Reliquats azotés sortie hiver: une profondeur et un nombre d'horizons minimal sont précisés en zone vulnérable Centre Val de Loire

Les valeurs à retenir sont les plus contraignantes entre celles liées à la culture et celles liées au type de sol :

Profondeur liée à la culture	Nb horizons	Profondeur (cm)
<b>Toutes cultures sauf légumes</b>	3	90
<b>Légumes :</b>		
<b>Betterave rouge, chicorée, endive, scorsonère salsifi</b>	3	90
<b>Pomme de terre consommation</b>	3	75
<b>Autres légumes</b>	2	40-60

Profondeur liée au type de sol	Nb horizons	Profondeur (cm)
<b>1</b> Limon, limon argileux, argile et argile limoneuse plus profond et sain	3	90
<b>2</b> Limon, limon argileux, argile et argile limoneuse moyennement profond	2 minimum	60-90
<b>3</b> Argilo-calcaire profond	3*	75-90*
<b>4</b> Argilo-calcaire moyennement profond	2 minimum*	60-75*
<b>5</b> Sable argileux à argile sableuse, limon sablo-argileux à limon argilo-sableux	3	90
<b>6</b> Sable argileux à argile sableuse, limon sablo-argileux à limon argilo-sableux avec présence de Cailloux	2 minimum*	60-90*
<b>7</b> Limon argileux ou argile limoneuse +/- hydromorphe	3	90
<b>8</b> Limon argileux ou argile limoneuse +/- hydromorphe avec cailloux	2 minimum*	60-90*
<b>9</b> Argile lourde ou argile lourde calcaire profonde ou moyennement profonde	3*	75-90*
<b>10</b> Argile organique de fond de vallée	3	90
<b>11</b> Argile ou argile lourde calcaire superficielle	2*	60*
<b>12</b> Argilo-calcaire très caillouteux	2*	45*
<b>13</b> Sable argileux ou argile sableuse calcaire moyennement profond	2	60
<b>14</b> Limon à limon sableux +/-hydromorphe	3	75-90
<b>15</b> Limon à limon sableux +/-hydromorphe avec cailloux	2 minimum*	60-90*
<b>16</b> Sable ou sable limoneux sain	2	60
<b>17</b> Sable ou sable limoneux sain avec cailloux	2*	60*
<b>18</b> Sable ou sable limoneux hydromorphe	2	60
<b>19</b> Sable ou sable limoneux +/- hydromorphe avec cailloux	2*	60*

\*Dans les sols caillouteux, la profondeur de prélèvement sera ajustée à la charge en cailloux et la capacité de pénétration de la tarière

Ex : minimum 2 horizons (60cm) pour du blé en sol 18-sable ou sable limoneux hydromorphe